

## MODALITÉ D'ACCÈS AUX FORMATIONS

(septembre 2023)

### **Modalité d'accès aux formations**

- En inter-entreprises, c'est-à-dire en groupes de stagiaires provenant de différentes structures sportives/entreprises
- En intra-entreprise, c'est-à-dire en groupes de stagiaire de la même structures sportives/entreprises
- En cours individuel

### Les formations peuvent avoir lieu :

- En présentiel dans nos locaux ou des salles de location
- En présentiel dans les locaux de votre structure sportive/entreprise
- En distanciel
- En mixte présentiel/distanciel : une partie des stagiaires suit la formation en présentiel alors qu'une l'autre partie suit les cours en distanciel

Pour les personnes en situation d'handicap, merci de prendre contact avec Marie :

[marie.guionnet-ruscassie@techxv.org](mailto:marie.guionnet-ruscassie@techxv.org) – 05 61 50 28 40

### Les modalités de financement de formation :

- Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous solliciter :

[marie.guionnet-ruscassie@techxv.org](mailto:marie.guionnet-ruscassie@techxv.org) – 05 61 50 28 40

### Délais d'accès en formation :

Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations et à vous envoyer un devis sous 48h ouvrées.

De votre côté, pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez vous assurer de nous faire parvenir le devis signé, Les questionnaires de positionnement ou toute autre information administrative au plus tôt.

Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO ou autre, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.